

Devenir maître dans les applications pratiques des techniques nécessite plusieurs années de pratique réelle et constante.

En deça, chaque pratiquant va construire des katas supplémentaires qui sont le reflet de sa personnalité. Il y ajoutera du cérémonial et des bases philosophiques, des enchaînements, des mises en situation complexes. Un entraînement d'art martial qui ne respecterait aucune règle ne serait rien d'autre qu'une expression de violence.

Le jiu-jitsu, quel qu'il soit, est de vous aider à comprendre « l'autre » et au besoin de vous protéger contre ses attaques. Il n'y a pas de meilleur système et de moins bons. Si Kenjutsu protège une personne utilisant une épée, Jitte-jutsu protège une personne se servant d'un Jitte, (une matraque métallique courte), d'autres nombreuses spécialités existent mais Jujutsu (Jiu-jitsu) simple, basique, originel, protège une personne sans utiliser de rien du tout.

L'apprentissage du Jiu-jitsu est d'amener une personne à entrer en harmonie avec tout ce qui l'entoure et d'être en mesure de se protéger d'une agression quelconque, en tout temps ou lieu. En d'autres termes, être capable de rester soi face à n'importe quelle situation heureuse ou malheureuse, en ce dernier cas, sans utiliser une arme, employer des moyens habiles (et agiles) pour éviter des affrontements inutiles.

Enseignés depuis la plus haute antiquité, les préceptes du jiu-jitsu visent plus spécialement à vous démontrer l'efficacité physique et mentale du taï sabaki.

Quelle que soit la situation, on se protège complètement par un taisabaki en utilisant les points forts de l'attaque.

L'étude sera donc technique (kata) et puis dynamique (randori selon les principes mis au point par Jigoro Kano pour sa méthode de judo).

L'utilisation de jiu-jitsu pour l'autodéfense est intéressante mais, je le rappelle, sujette à de nombreuses contraintes légales.

Avant de reparler de la « réalité » des techniques et de leur dangerosité (une prochaine chronique), je voudrais revenir sur une parenthèse historique.

De nombreux enseignants des années 1970-1990 ont dit (ou publié) à propos de la France que le jiu-jitsu était « tombé dans l'oubli » dès l'avant-guerre 14-18 pour renaître evrs

1973-74... bien entendu cela est inexact et comme dans les pays voisins (Royaume-Uni, Pays-bas, Belgique, Allemagne, Italie) le jiu-jitsu « fonctionnait » assez bien et même était connu du grand public... J'en veux comme exemple « à contrario » la page du PETIT LAROUSSE ILLUSTRÉ de 1933 (prises 17 à 22) que vous trouverez en fac similé à l'adresse : <http://xianhenri.be/JiuJitsu/histjiu/img/larousse33%20-%209.jpg>

A bientôt.